

Date de dépôt : 24 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Départ des bons contribuables : peut-on parler d'exode fiscal ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Plus du tiers des contribuables genevois ne paient pas d'impôts. A l'inverse, quelques personnes physiques et morales génèrent la majorité des recettes fiscales. On parle, pour le cas de Genève, de « pyramide fiscale inversée ». C'est dire si le départ d'un petit nombre de ces très bons contribuables peut impacter fortement les finances publiques. 0,1% des contribuables paieraient à eux seuls 9% de l'impôt sur le revenu. Quant à l'impôt sur la fortune, 4,3% des personnes les plus fortunées paieraient 85% de cet impôt.

En 2018, l'administration fiscale cantonale confirmait le départ de 35 des 300 plus gros contribuables entre 2010 et 2018. Entre 2012 et fin 2019, le nombre de contribuables au forfait établis à Genève a diminué de 109.

La Grande-Bretagne étant la destination favorite de ces ex-contribuables genevois. Les causes de cet exode sont plurielles. Une fiscalité non compétitive est bien sûr la cause principale, notamment avec l'impôt genevois sur la fortune totalement inadapté aux réalités actuelles. A cela s'ajoute l'insécurité juridique résultant du flot continu de propositions visant, selon l'adage un peu simpliste, « à prendre aux riches pour donner aux pauvres ».

Enfin, d'autres facteurs hors fiscalité conduisent au départ de Genève de ces bons contribuables, comme l'insécurité, avec la crainte d'être agressé par des bandes organisées établies de l'autre côté de la frontière, ou une qualité de vie en baisse avec la volonté politique de certains de surdensifier le canton pour y accueillir des populations migrantes paupérisées.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) ***Combien de contribuables payant plus de 300 000 francs d'impôts par an, imposés au barème ordinaire au titre de l'impôt sur le revenu et sur la fortune, cantonal et communal, ont quitté le canton de Genève depuis 2010 ?***
- 2) ***Quelle quantité de recettes fiscales ont été perdues par le départ de ces contribuables ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1) ***Combien de contribuables payant plus de 300 000 francs d'impôts par an, imposés au barème ordinaire au titre de l'impôt sur le revenu et sur la fortune, cantonal et communal, ont quitté le canton de Genève depuis 2010 ?***

Année fiscale	Nombre de départs
2010	37
2011	42
2012	51
2013	59
2014	45
2015	47
2016	55
2017	36
2018	33

2) Quelle quantité de recettes fiscales ont été perdues par le départ de ces contribuables ?

Année fiscale	Impôt cantonal et communal sur le revenu et la fortune perdu, en millions de francs
2010	31,9
2011	85,9
2012	31,8
2013	56,0
2014	40,6
2015	40,9
2016	53,5
2017	43,0
2018	36,3

3) Combien de contribuables payant plus de 300 000 francs d'impôts par an, imposés au barème ordinaire au titre de l'impôt sur le revenu et sur la fortune, cantonal et communal, sont arrivés dans le canton de Genève depuis 2010 ?

Année fiscale	Nombre d'arrivées
2010	50
2011	41
2012	40
2013	36
2014	31
2015	25
2016	35
2017	36
2018	15

4) *Quelle quantité de recettes fiscales ont été gagnées par l'arrivée de ces contribuables ?*

Année fiscale	Impôt cantonal et communal sur le revenu et la fortune gagné, en millions de francs
2010	40,9
2011	28,1
2012	23,6
2013	22,0
2014	22,7
2015	14,5
2016	21,9
2017	26,1
2018	16,4

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS